
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 septembre 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 19 septembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bouelle, Mme Julie Brisebois, M. Herbert Brownstein, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet Royalmount – Demande quelle est la possibilité pour la Ville de Montréal de contraindre la Ville de Mont-Royal à respecter intégralement les lois en aménagement du Québec / Demande si la Ville de Montréal peut faire des représentations auprès des paliers gouvernementaux supérieurs afin contraindre la Ville de Mont-Royal à changer le projet en profondeur

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10. Elle remercie la personne s'identifiant comme homme qui s'est déplacée pour poser ses questions et faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

CG19 0400

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 42.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0401

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 septembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 août 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 août 2019.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG19 0402

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Le porte-parole d'assemblée dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020, et le conseil en prend acte.

07.01 1192904002

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0403

Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, pour les dépenses contingentes, afin de compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1331;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1 ;
- 2- d'autoriser une majoration, au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses, des contingences du contrat initial ;

- 3- d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1195895001

CG19 0404

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle Archipel Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections établis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 731 776,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 3) ;
- 2- d'autoriser un montant total de 709 766,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190805003

CG19 0405

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail, et d'approuver à cette fin le deuxième projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et utilisés pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194565010

CG19 0406

Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197896004

CG19 0407

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles au 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles – 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198207003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0408

Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020;
- 2 - d'approuver les conditions de versement de ce soutien, conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019;

- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui assurera la répartition, le suivi et l'affectation de ce montant aux besoins de l'agglomération liés à la législation du cannabis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1190744002

CG19 0409

Accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1390;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1194970015

CG19 0410

Exercer l'option de la seconde prolongation et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la seconde prolongation, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ^{ère} option de prolongation d'un an	2 ^e option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	4 513 787,28 \$	18 055 149,12 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	267 657,85 \$	1 070 629,87 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	833 392,78 \$	3 333 571,11 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	non-requis	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	496 206,95 \$	1 984 827,80 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	non-requis	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	non-requis	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique Pro-Contact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	271 633,60 \$	1 086 534,40 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	refus de prolonger	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	638 645,89 \$	2 554 583,55 \$
TOTAL			22 716 523,97 \$	11 358 262,76 \$	7 021 324,35 \$	41 096 111,08 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0411

Autoriser la deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0012) / Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0536)

Le maire de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc. et pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. (CG17 0012);
- 2- d'autoriser une première option de prolongation du contrat d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage des véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. (CG17 0536);
- 3- d'imputer ces revenus et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1196733001

CG19 0412

Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 568 850,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17699 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17699;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 088,11 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193438016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0413

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Gastier M.P., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10327;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 353,55 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196263001

CG19 0414

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15491 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection de la dalle du magasin des Carrières et des travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15491;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 750,05 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 166,70 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1191029004

CG19 0415

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17671 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 158 267,33 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres, le suivi durant la période d'appel d'offres, ainsi que la surveillance pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17671;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.13 1197574001

CG19 0416

Approuver l'avenant à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$ / Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1385;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'avenant de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, majorant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197666001

CG19 0417

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins de revente à un organisme communautaire pour le développement de 95 logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 3 133,3 mètres carrés, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser une dépense totale d'entretien de 63 234,48 \$, net de taxes, requise pour les années 2019, 2020 et 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1176462005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0418

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de 21 ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constituée du lot 3 364 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 860,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de prolongation de l'emphytéose, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la Co-op « La Légende » Montréal ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire et le cas échéant, de son assureur hypothécaire qu'ils consentent à cet organisme un prêt hypothécaire dont l'amortissement est de maximum 35 ans;
- 3 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1186037007

CG19 0419

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196634001

CG19 0420

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1194922014

CG19 0421

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, pour l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1190206002

CG19 0422

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'amendement au contrat accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adabas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019 ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération, et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports, le tout vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information ;
- 3- d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1195942002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0423

Conclure 6 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (1 à 2 soum. par lot)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2- d'accorder aux seules firmes soumissionnaires, Brenntag Canada inc., pour les lots 3 et 6 et Graymont (Qc) inc. pour le lot 10, ces dernières ayant présentés des soumissions conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder aux firmes Kemira Water solutions Canada inc., pour le lot 4, Veolia Water Technologies Canada inc., pour le lot 5 et Produits Chimiques Sodrox, pour le lot 7, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant taxes incluses
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 \$
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc	248 736,92 \$
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox	1 060 586,89 \$
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 462 531,20 \$, à titre de budget des contingences pour les lots 3, 4, 6, 7 et 10;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197100004

CG19 0424

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17728 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1431;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197655009

CG19 0425

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1198285002

CG19 0426

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1433;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1198285001

CG19 0427

Approuver le projet d'une première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. un garage, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal - La dépense totale est de 289 646,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1194565008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0428

Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé au Complexe environnemental Saint-Michel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2019 par sa résolution CE19 1463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Rebutis Solides Canadiens inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2019, un emplacement au Complexe environnemental Saint-Michel, situé au 2240, rue Michel-Jurdant, d'une superficie totale de 22 342,6 mètres carrés, à des fins d'activités de centre de tri et de valorisation des matières non putrescibles, moyennant un loyer total de 2 475 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1195372004

CG19 0429

Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2019 par sa résolution CE19 1462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Rebutis Solides Canadiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 57 mois, le contrat pour le service de tri et de mise en marché des matières recyclables de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 453 877 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel de l'appel d'offres public 19-17343 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 10 683 219 \$ en 2020, 11 333 331 \$ en 2021, 12 016 613 \$ en 2022, 12 742 100 \$ en 2023, et de 10 253 451 \$ en 2024 pour un montant total de 57 028 714 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197159002

CG19 0430

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 974 043,73 \$), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1420;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, soit du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints ;

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Pointe-Claire Société de Transport de Montréal - Lasalle - Ville de Beaconsfield Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray- Ville de Mont-Royal Saint-Michel-Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard- des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de- Bellevue - Ville de Westmount	

- 4- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$ taxes incluses ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197360004

CG19 0431**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures avec les firmes FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) - Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 4 ententes-cadres par lesquelles les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17692 ;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 \$	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	7

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1197231029

CG19 0432

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour 5 écocentres, soit : Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois, pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17687 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour les lots 2,3,4 et 6, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5, pour période de 35 mois, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 ;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 \$
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 \$
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 \$
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 \$
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 \$
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			9 284 453 \$

- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1195308002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0433

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique avec les firmes Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 : 896 805 \$, taxes incluses et lot 2 : 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 : 2 479 148,44 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17600 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;
- 3- d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600 ;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 \$
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1198057007

CG19 0434

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10316 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1428;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine ;
- 3- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10316 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'autoriser une dépense de 387 474,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.32 1197343001

CG19 0435

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soum., 3 conformes), Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soum., 2 conformes), et Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soum., 1 conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure 3 ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1197713003

CG19 0436

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 773 106,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 4) ;
- 3- d'autoriser une dépense de 715 965,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1190805004

CG19 0437**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 \$), Groupe ABS inc. (1 303 976,20 \$), WSP Canada inc. (978 293,42 \$) et Solmatech inc. (599 609,57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1434;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 5 ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville ;
- 3- d'accorder les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17508 et selon les termes et conditions stipulées aux contrats ;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant (Taxes incluses)</u>
Contrat 1	FNX-INNOV Inc.	1 723 855,24 \$
Contrat 2	SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.	1 592 824,56 \$
Contrat 3	Groupe ABS Inc	1 303 976,20 \$
Contrat 4	WSP Canada Inc.	978 293,42 \$
Contrat 5	Solmatech Inc.	599 609,57 \$

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1198244004

CG19 0438

Accorder un contrat à Keleny inc.. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1441;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire KELENY Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17733 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1195304001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0439

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1194184002

CG19 0440

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs à l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1195892001

CG19 0441

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1197211001

CG19 0442

Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1450;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) (CG19 0136) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 \$ au lieu de 43 544,16 \$;
- 3 - d'autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1185895003

CG19 0443

Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1453;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1185110001

CG19 0444

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1198144002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0445

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019, par sa résolution CG19 0396;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1197404001

Règlement RCG 13-005-6
Règlement RCG 13-004-4

Article 42.02

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Retiré – Voir article 03.01.

CG19 0446

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019 par sa résolution CG19 0398;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019 par sa résolution CG19 0398;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019, par sa résolution CE19 1325;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Adopté à l'unanimité.

42.03 1194368007

Règlement RCG 19-023

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0447

Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1197485001

CG19 0448

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et l'Autorité des marchés publics (AMP);
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1195326002

CG19 0449

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Christine Black à titre de vice-présidente à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Patricia R. Lattanzio;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Christine Black.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse